

Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

Décret 157-2006, 22 mars 2006

CONCERNANT la nomination de madame Julie Gosselin comme sous-ministre du ministère du Travail

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Julie Gosselin, sous-ministre adjointe au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, administratrice d'État II, soit nommée sous-ministre du ministère du Travail, administratrice d'État I, au salaire annuel de 166 157 \$, à compter du 3 avril 2006 ;

QUE le décret numéro 800-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État I et des sous-ministres engagés à contrat s'applique à madame Julie Gosselin, compte tenu des modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ DICAIRE

45963

Gouvernement du Québec

Décret 158-2006, 22 mars 2006

CONCERNANT monsieur Marcel Gilbert

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE le décret numéro 801-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État II et des sous-ministres associés et adjoints engagés à contrat, compte tenu des modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées, continue de s'appliquer à monsieur Marcel Gilbert, administrateur d'État II au Conseil du trésor, et que son salaire annuel soit révisé selon la politique applicable aux administrateurs d'État II du niveau 2 et arrêtée par le gouvernement ;

QUE le présent décret prenne effet à compter du 3 avril 2006.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ DICAIRE

45964

Gouvernement du Québec

Décret 159-2006, 22 mars 2006

CONCERNANT l'engagement à contrat de monsieur Gilles Charland comme secrétaire associé du Conseil du trésor

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Gilles Charland, directeur général du Comité patronal de négociations du secteur de la santé et des services sociaux, soit engagé à contrat pour agir à titre de secrétaire associé du Conseil du trésor pour un mandat de deux ans à compter du 3 avril 2006, aux conditions annexées.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ DICAIRE

Contrat d'engagement de monsieur Gilles Charland comme secrétaire associé du Conseil du trésor

Aux fins de rendre explicites les considérations et conditions de l'engagement fait en vertu de l'article 57 de la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1)

I. OBJET

Conformément à l'article 57 de la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1), le gouvernement du Québec engage à contrat monsieur Gilles Charland, qui accepte d'agir à titre exclusif et à temps plein, comme secrétaire associé du Conseil du trésor, ci-après appelé le Conseil du trésor.

Sous l'autorité du secrétaire du Conseil du trésor et en conformité avec les lois et les règlements qui s'appliquent, il exerce tout mandat que lui confie le secrétaire.